

Compte rendu du comité de pilotage du Site Natura 2000

Landes et forêts humides du Bas Bray.

Blacourt, le 19 décembre 2003

Etaient présents

Mmes

BELLETANTE, Association « A l'écoute de la nature »

DEBATISSE, DDAF Oise

GARNERO, Conservatoire des sites naturels de Picardie

SMAGACZ, Chambre d'agriculture

MM.

BENARD, Conseiller municipal de Blacourt

BUR, Conservatoire des sites naturels de Picardie

CARNEL, ADASEA

DEWULF, Imerys

GBIKPI, DDAF Oise

HERMANT, DIREN

LEBRUN, Comité régional olympique et sportif

LECHAUDEE, FDSEA

LENNE, Maire de Villers sur Auchy

MAILLARD, Maire de saint Germer de Fly

MAUCHRETIEN, Maire de Labosse et vice –président de la CCPB

MAUGEZ, Maire de Blacourt

MULLER, DDE

PIA, Chambre d'agriculture

PILLON, Centre régional de la propriété forestière de Picardie

ROLLIER, Centre régional de la propriété forestière de Picardie

ROUDIER, Comité départemental de tourisme équestre

SAUTEREAU, Fédération départementale des chasseurs

SPINELLI, Ecothème

STEVENONT, habitant de Blacourt

VALIERGUE, Office national des forêts

Etaient excusés

Mmes

BEAUDE, CNASEA

DUHAMEL, Conservatoire de Botanique National de Bailleul

PARIS, ROSO

VANDAMME, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Oise

M.

TROISDORFF, Syndicat des Propriétaires Agricoles

Ordre du jour

- 1- Présentation du projet de 1^{ère} partie du document d'objectifs (DOCOB)
 - a. Analyse du contexte du site
 - b. Diagnostic socio-économique
 - c. Cartographie des habitats et des espèces
- 2- Validation du calendrier 2004 et proposition de constitution de groupes de travail
- 3- Présentation par Ecothème de la demande de la société Imerys d'intégrer à titre compensatoire les parcelles dans le site

- 4- Questions diverses Monsieur GBIKPI ouvre la séance, présente l'ordre du jour et précise que les membres du comité de pilotage ont un délai de trois semaines à compter de la réunion pour faire part de leur avis sur les documents envoyés par les opérateurs.

Monsieur PILLON renouvelle ses excuses aux noms des opérateurs pour l'envoi tardif des documents du fait de l'important travail de concertation en amont de la rédaction entre les différents partenaires. Il précise que toutes les remarques faites par écrit seront prises en compte.

Il rappelle l'état d'avancement du document d'objectifs (DOCOB). La réunion de ce jour a pour objectif de présenter le travail réalisé en 2003.

1- Présentation du projet de 1^{ère} partie du document d'objectifs (DOCOB)

a - Analyse du contexte du site

Voir copie diaporama jointe

Monsieur MAILLARD demande, lors de la présentation des éléments remarquables connus, si Natura 2000 induira des contraintes supplémentaires sur le site.

Monsieur PILLON répond qu'à sa connaissance et à ce jour, Natura 2000 n'implique pas de contraintes réglementaires autres que celles qui existent déjà de par les lois en vigueur si ce n'est que les programmes et projets soumis à autorisation devront comporter un dossier d'évaluation d'incidences (prévu par le décret n° 2001-13216 du 20 décembre 2001).

A diverses questions des maires présents, sur les contraintes en espaces boisés classés ou sur la création d'étangs, Monsieur HERMANT confirme que Natura 2000 n'induit aucune contrainte supplémentaire à celles déjà existantes (loi d'orientation forestière ou loi sur l'eau...).

b - Diagnostic socio-économique

Voir en annexe la présentation faite par le CRPF et la Chambre d'agriculture.

Monsieur VALIERGUE précise au niveau de la description de la forêt communale de Blacourt que les potentialités forestières sont faibles et qu'une expérience de remise en état d'une zone de lande à bruyère à 4 angles a été récemment mise en oeuvre.

Monsieur PILLON exprime tout son intérêt pour cette démarche et espère pouvoir s'inspirer de cette expérience et des conditions dans laquelle elle a été réalisée pour pouvoir l'étendre si besoin est à d'autres secteurs du site.

Monsieur MAUGEZ demande dans quelle mesure Natura 2000 peut répondre aux problèmes posés par la fréquentation des véhicules 4x4 en forêt soumise de Blacourt.

Monsieur HERMANT précise que Natura 2000 n'a pas pour objectif de résoudre les problèmes posés sur le territoire en terme de fréquentation par ces engins dans la mesure où aucune contrainte réglementaire supplémentaire n'est créée.

Monsieur PILLON confirme les propos de monsieur HERMANT et indique qu'il fera parvenir des informations juridiques et/ou des jurisprudences sur le passage des 4x4 en forêt. Le document d'objectifs prendra en compte cette problématique mais ne pourra résoudre le problème, la solution passant par la concertation avec les clubs de 4x4 (quand ils sont connus...).

Monsieur BENARD pose le problème du projet de centre d'enfouissement technique de Lachapelle aux Pots.

Monsieur PILLON précise que le projet n'est pas dans le périmètre du site du Bas Bray. Toutefois, si, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de sa nature et de son importance, des caractéristiques du site Natura 2000 et ses objectifs de conservation, un projet ou un programme soumis à autorisation administrative est susceptible d'affecter de façon notable ce site Natura 2000, alors ce projet ou programme devra faire l'objet d'une étude d'incidences spécifique au regard du site Natura 2000.

Monsieur HERMANT informe que l'enquête publique du projet de Lachapelle aux Pots est en cours.

Monsieur MAILLARD fait part des nombreuses et croissantes demandes faites par les propriétaires de chevaux pour trouver des herbages libres et s'inquiète des demandes de constructions légères qui accompagnent ce phénomène.

Monsieur MULLER rappelle que ces bâtiments sont soumis aux règles de construction en zones agricoles.

Monsieur SAUTEREAU exprime son accord sur les propos tenus en réunion concernant la chasse mais souhaiterait apporter des modifications au texte envoyé avec la convocation.

Monsieur PILLON lui propose de lui envoyer ses remarques qui seront incorporées dans la prochaine version du DOCOB.

Monsieur ROUDIER demande quelles seront les incidences de Natura 2000 sur un futur développement de la pratique du sport équestre.

Monsieur PILLON lui précise qu'il n'existe aucun frein à un développement de cette activité. Le schéma habituel de concertation avec les acteurs locaux continuera à s'appliquer.

Monsieur CARNEL demande si des études hydrauliques ont été réalisées au vu de la grande influence de ce facteur sur la dynamique des habitats. Il pose également la question de l'influence des zones périphériques sur le site.

Monsieur PILLON précise sur le premier point que cet aspect a été traité de façon générale sur l'ensemble du site afin d'identifier le réseau hydraulique mais l'étude n'est pas très fine. Par contre, il sera porté une grande attention lors de la rédaction de contrats sur ce point mais à un niveau plus précis. Sur le deuxième point, la structure de travail mise en place (moyens humains et financiers) par l'Etat ne permet pas de traiter les zones périphériques. Cependant un travail de repérage d'éventuels problèmes occasionnés sur le site par les zones périphériques sera réalisé. Cela permettra par exemple aux animateurs des mesures agri environnementales de tenir compte de ce diagnostic.

c- Cartographie des habitats et des espèces

Voir en annexe la présentation faite par le CRPF et le Conservatoire des sites naturels de Picardie.

Madame BELLETANTE demande si des prospections sur le triton crêté et le crapaud accoucheur ont été menées.

Monsieur BUR lui fait part des renseignements collectés pour le triton crêté ; des mesures spécifiques seront proposées pour cette espèce prioritaire. Il lui indique que le crapaud accoucheur ne fait pas partie des espèces figurant dans les annexes de la directive et donc ne fera pas l'objet de prospections.

2- Validation du calendrier 2004 et proposition de constitution de groupes de travail

Monsieur PILLON propose pour l'année 2004 et conformément au calendrier initial de :

- réaliser le travail de synthèse des informations collectées en 2003 en les hiérarchisant
- rédiger des fiches habitats et espèces
- mettre en œuvre des groupes de travail sur les thèmes de l'agriculture et la forêt et la chasse. Ces groupes de travail auront vocation à rédiger les cahiers des charges des éventuels contrats. Le CRPF enverra une proposition de groupes de travail à tous les membres, mais d'autres personnes pourraient être associées aux travaux.

Le comité de pilotage valide cette méthode de travail.

3 - Présentation de la demande de la société Imerys Toiture d'intégrer au titre des mesures compensatoires à son projet d'extension de carrière d'argile sur la commune de Blacourt, un secteur de landes humides acides dans le périmètre Natura 2000 du Bas Bray.

Monsieur DEWULF de la Société Imerys Toiture présente son entreprise : exploitation d'argiles barrémiennes pour la fabrication de tuiles. Cette société a déposé une demande d'extension de sa carrière existante sur la commune de Blacourt, au Lieu-dit « Le Bois des tailles ». Il s'agit de parcelles actuellement hors Natura 2000. Ce projet nécessite une autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Imerys Toiture a confié le volet environnemental du dossier au bureau d'études Ecothème. Le souhait de l'entreprise est de pérenniser sa démarche environnementale, et après avoir examiné plusieurs mesures réglementaires (réserves naturelles volontaires, arrêté de protection de biotope, etc...), il lui a semblé que la démarche contractuelle de Natura 2000 était intéressante.

A une question concernant l'impact de la carrière elle-même sur le site Natura 2000, Monsieur DEWULF précise que la précédente autorisation impose un calendrier, un débit de pompage et un bassin de décantation avec flocculants. L'eau (non polluante, déshuilée et dégraissée) est dirigée au sud hors Natura 2000.

Monsieur SPINELLI d'Ecothème expose la démarche de la société Imerys Toiture qui souhaite, au titre de mesures compensatoires suite à cette éventuelle autorisation d'extension de leur carrière d'argile existante, inclure une partie de sa propriété boisée (inclus dans le projet initial) du Bois des Tailles recelant des habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000. Le site proposé à titre compensatoire (environ 10 hectares) contient plusieurs habitats éligibles au titre de Natura 2000, dont 4 hectares de landes humides acides, habitat particulièrement rare et menacé à l'échelle régionale et européenne. D'autre part, il est proposé un déplacement d'espèces végétales légalement protégées qui se sont développées dans une ancienne zone exploitée et pour lesquelles il serait souhaitable de donner un statut de « protection » à la zone où elles seraient transplantées. L'ensemble des autres stations d'espèces végétales légalement protégées et qui se développent dans des milieux « naturels » ayant fait systématiquement l'objet de mesures d'évitements.

La cartographie et l'étude d'incidences Natura 2000, comportant notamment une expertise hydrologique faite par Monsieur Pomerol, sont réalisées par la société Ecothème.

Monsieur PILLON précise que cette extension entraînerait une nouvelle consultation auprès des organes délibérants des communes et des EPCI concernées, consultation permettant éventuellement d'affiner les limites du site, notamment en ce qui concerne les parcelles cadastrales incluses pour partie dans celui-ci.

Monsieur GBIKPI remercie les participants et clôt la réunion à 12 h 15.